

**Le conseil municipal de BROYE AUBIGNEY MONTSEUGNY**  
**s'est réuni le mardi 13 septembre 2023 à 19H00**  
**en Mairie de BROYE**

**Etaient présents** : Yves BERTHET, Daniel CERCLEY, Jean François CERCLEY, Benjamin MIGNEROT, Régis MUZARD, Alain SCHATT, Nadège BODOIGNET, Gaëlle MOUCHOT, Stéphanie ROUX.

**Etaient absents** : Erick DEQUAIRE.

Mr Yves BERTHET a été nommé secrétaire.

Un point supplémentaire doit être inclus dans l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande, dès le début de la séance, l'autorisation aux membres du conseil de délibérer sur la position présentée ci-dessous. L'assemblée délibérante donne majoritairement son acceptation pour aborder les points suivants :

**a/ Adhésion présence verte :**

Mr le Maire propose la mise en place d'un service de téléassistance qui serait susceptible d'apporter une amélioration des conditions de vie des personnes âgées. La Mairie considérant les missions spécifiques qui sont les siennes à l'égard des personnes âgées, entend proposer le système de Présence Verte, pour subvenir aux besoins des personnes en téléassistance habitant sur la Commune qui dépendent de la Commune. Après concertation, le conseil municipal accepte à l'unanimité la signature d'une convention avec Présence Verte et accepte de prendre en charge les frais d'installation (23,83 € HT soit 31€ TTC euros actuellement), et charge à l'unanimité Mr le Maire de signer tous documents relatifs à cette convention.

La convention prendra effet à la date de signature de la convention et prendra fin le 31 décembre 2024.

**1/ Présentation du système de panneaux photovoltaïque sur terrain agricole par la société Ventelis :**

Mr le Maire explique que la société VENTELYS ENERGIES PARTAGEES est spécialisée dans la conception et le développement de parcs éoliens et photovoltaïques. Mr Le Maire expose la réalisation du diagnostic technique sur le projet de la Commune qui identifie plusieurs secteurs présentant un potentiel de développement photovoltaïque. La société souhaite ainsi réaliser une étude de faisabilité pour l'implantation d'un parc photovoltaïque sur la Commune. Après consultation du dossier, le conseil municipal autorise à l'unanimité la société à réaliser une étude de faisabilité en vue de l'implantation d'un parc photovoltaïque, autorise la société à déposer toutes les déclarations, autorisations et demandes de levées de servitudes nécessaires pour l'étude de faisabilité du projet de parc photovoltaïque.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité également Monsieur le Maire à signer tout document relatif au projet.

**2/ Bail d'occupation de la parcelle ZH 50 par la société Free :**

Mr le Maire expose qu'il est nécessaire d'implanter une antenne relais afin d'améliorer le réseau téléphonique. La société Free propose l'installation d'un pylône d'une hauteur de 45 mètres maximum, muni d'antennes et faisceaux hertziens sur la parcelle 000ZH50. Le conseil municipal accepte à l'unanimité le contrat de bail avec la société Free, autorise à l'unanimité la société Free à déposer une demande de défrichement dans le cadre de l'implantation du projet et autorise également à l'unanimité l'extension électrique nécessaire au projet qui sera pris en charge par Free Mobile par le biais de l'article L332-15 du Code de l'Urbanisme.

La redevance versée à la Commune serait à la hauteur de 1 500 € à l'année.

### **3/ Vente de bois énergie à l'entreprise Courbey**

M. le Maire explique que M. COURBEY Raphaël a fait une proposition d'achat pour du peuplier dont le bois serait destiné à être classé en « bois énergie » pour un montant de 2 048, 53 €. Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

### **4/ Caution lors des locations de salles de fêtes**

Mr le Maire explique que suite aux éventuelles casses de matériel ou détérioration diverses, il serait judicieux d'inclure une demande de caution pour les salles des fêtes. Après en avoir délibéré, le conseil municipal propose de mettre en place une caution de 250 €.

### **5/ Décision modificative**

Après examen des prévisions budgétaires et au regard des opérations à exécuter, le Conseil décide d'abonder l'article 66111 (intérêts emprunts) de 1.000,00 €, par réduction des prévisions de dépenses de l'article 615228 (bâtiments publics) du même montant.

### **6/ Admission en non-valeur**

Le conseil municipal décide d'accepter en non-valeur les sommes suivantes :

- 0.94 €
- 0.15 €
- 210.40 €

### **7/ Questions diverses.**

- Repas des anciens : 19 novembre 2023
- Old car Dole (rallye vieilles voitures) le 1 octobre vers 09H50, devant la salle des fêtes de Broye.
- Salle des fêtes Broye les Pesmes :

Devis pour repeindre l'estrade : 527 E TTC

Renouvellement et achat de flutes à champagne pour 493,68 €

- 11 novembre 2023

11H00 MONTSEUGNY

11H20 AUBIGNEY

11H40 BROYE LES PESMES

La séance est levée à 20H55

Le Maire,

Jean François CERCLEY